

Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

## Rapport de gestion et ses annexes

# BEP CRÉMATORIUM

2018



# Table des matières

1) LES COMPTES ANNUELS.....	3
a. Bilan après répartition.....	3
b. Compte de résultats.....	5
c. Affectation et prélèvements.....	6
2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS.....	7
a. Commentaires à l'ACTIF.....	7
ACTIFS IMMOBILISES.....	7
ACTIFS CIRCULANTS.....	7
b. Commentaires au PASSIF.....	8
CAPITAUX PROPRES.....	8
DETTES.....	9
c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	10
3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	12
4) LES REGLES D'EVALUATION.....	14
5) LA LISTE DES GARANTIES.....	18
6) LES MARCHES PUBLICS.....	18
7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES.....	19
8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	20
9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION.....	23
10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT.....	24
11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL.....	25

# 1) LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

## a. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2018	Exercice 2017
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>20/28</b>	<b>91.290</b>	<b>91.290</b>
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	-	-
Immobilisations corporelles	22/27	91.290	91.290
Terrains et constructions	22	91.290	91.290
Installations, machines et outillage	23	-	-
Mobilier et matériel roulant	24	-	-
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	-	-
Immobilisations financières	28	-	-
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>	<b>29/58</b>	<b>526.965</b>	<b>407.057</b>
Créances à plus d'un an	29	-	-
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	-	-
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	-	-
Stocks	30/36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	43.004	36.049
Créances commerciales	40	41.943	36.049
Autres créances	41	1.061	-
Placements de trésorerie	50/53	288.146	265.700
Valeurs disponibles	54/58	195.226	104.344
Comptes de régularisation	490/1	590	964
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>20/58</b>	<b>618.255</b>	<b>498.347</b>

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice 2018</b>	<b>Exercice 2017</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>10/15</b>	<b>276.759</b>	<b>262.526</b>
Capital	10	335.425	335.425
Capital souscrit	100	475.850	475.850
Capital non appelé	101	- 140.425	- 140.425
Primes d'émission	11	-	-
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	-	-
Réserve légale	130	-	-
Réserves indisponibles	131	-	-
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	-	-
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	- 58.666	- 72.899
Subsides en capital	15	-	-
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>	<b>16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Provisions pour risques et charges	160/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
<b>DETTES</b>	<b>17/49</b>	<b>341.496</b>	<b>235.821</b>
Dettes à plus d'un an	17	88.134	90.652
Dettes financières	170/4	-	-
<i>Etablissements de crédit, dettes de location-financement</i>	172/173	-	-
<i>Autres emprunts</i>	174/0	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	88.134	90.652
<b>Dettes à un an au plus</b>	<b>42/48</b>	<b>253.356</b>	<b>145.163</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	-	-
Dettes financières	43	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	430/8	-	-
<i>Autres emprunts</i>	439	-	-
Dettes commerciales	44	252.971	124.094
<i>Fournisseurs</i>	440/4	252.971	124.094
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	385	21.069
<i>Impôts</i>	450/3	385	21.069
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	-	-
Autres dettes	47/48	-	-
Comptes de régularisation	492/3	5	5
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>10/49</b>	<b>618.255</b>	<b>498.347</b>

## b. Compte de résultats

		Exercice 2018	Exercice 2017
<b>Produits et charges d'exploitation</b>			
Marge brute d'exploitation	9900	19.064	6.855
<i>Dont : produits d'exploitation non récurrents</i>	76A		
Chiffre d'affaires	70	1.460.735	1.345.572
<i>Approvisionnements marchandises, services et biens divers</i>	60/61	1.441.671	1.338.718
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	-	-
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	-	1.887
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	-	-
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/8	-	-
Autres charges d'exploitation	640/8	5.000	150
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	-	-
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	<b>9901</b>	<b>14.064</b>	<b>4.817</b>
<b>Produits financiers</b>			
Produits financiers récurrents	75	274	693
<i>Dont : subsides en capital et en intérêts</i>	753	-	-
Produits financiers non récurrents	76B	-	-
<b>Charges financières</b>	<b>65/66B</b>	<b>85</b>	<b>80</b>
Charges financières récurrentes	65	85	80
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	<b>9902</b>	<b>14.254</b>	<b>5.430</b>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b>	<b>780</b>	-	-
<b>Transfert aux impôts différés</b>	<b>680</b>	-	-
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>67/77</b>	<b>21</b>	<b>26</b>
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	<b>9904</b>	<b>14.233</b>	<b>5.405</b>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b>	<b>789</b>	-	-
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>	<b>689</b>	-	-
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	<b>9905</b>	<b>14.233</b>	<b>5.405</b>

## c. Affectation et prélèvements

		Exercice 2018		Exercice 2017	
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	<b>9906</b>	-	<b>58.666</b>	-	<b>72.899</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)		14.233		5.405
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	14P	-	72.899	-	78.304
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>	<b>791/2</b>		-		-
<b>Affectations aux capitaux propres</b>	<b>691/2</b>		-		-
au capital et aux primes d'émission	691		-		-
à la réserve légale	6920		-		-
aux autres réserves	6921		-		-
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	<b>(14)</b>	-	<b>58.666</b>	-	<b>72.899</b>
<b>Intervention d'associés dans la perte</b>	<b>794</b>		-		-
<b>Bénéfice à distribuer</b>	<b>694/6</b>		-		-
Rémunération du capital	694		-		-
Administrateurs ou gérants	695		-		-
Autres allocataires	696		-		-

## 2) LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

### a. Commentaires à l'ACTIF

#### ACTIFS IMMOBILISES

---

Les **immobilisations corporelles** s'élèvent à 91.290 € et reprennent l'acquisition du terrain sur lequel est implanté le Crématorium de Ciney pour une superficie de 2ha55a :

- Acquisition du terrain au prix de 91.290 € ;
- Frais d'expropriation pour 9.435 € pour lesquels une réduction de valeur sur une durée de 5 ans a été actée depuis 2013 (soit un cumul au 31 décembre 2017 de - 9.435 €).

#### ACTIFS CIRCULANTS

---

Les **créances à un an au plus** comprennent les créances commerciales pour 41.943 € dont la clientèle est représentée par les différentes sociétés funèbres et les autres créances pour 1.061 € reprenant la TVA en notre faveur au 31 décembre 2018.

Les **placements de trésorerie** comprennent des placements à terme et carnets de dépôts pour 288.146 €.

Les **valeurs disponibles** affichent quant à elles un solde de 195.226 € se répartissant entre les différents comptes à vue ouverts au nom de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** comprennent les intérêts perçus en 2019 relatif à 2018 pour un total de 18 € ainsi que 572 € de remboursement à recevoir de la société Atos sur les frais Bancontact.

## b. Commentaires au PASSIF

### CAPITAUX PROPRES

Le **capital** à l'issue de l'exercice 2018 est identique à celui de 2017.

Le montant est de 335.425 € et est souscrit à concurrence de 475.850 € et libéré à hauteur de 70 %.

Les parts sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

**16.196 parts Commune 404.900 €**

Parts	Montant	Parts	Montant
250 ASSESSE	6.250	183 HOUYET	4.575
354 BEAURAING	8.850	330 LA BRUYERE	8.250
127 BIEVRE	3.175	508 METTET	12.700
593 CINEY	14.825	4271 NAMUR	106.775
551 COUVIN	13.775	188 OHEY	4.700
517 DINANT	12.925	125 ONHAYE	3.125
116 DOISCHE	2.900	369 PHILIPPEVILLE	9.225
611 EGHEZEE	15.275	461 PROFONDEVILLE	11.525
286 FERNELMONT	7.150	496 ROCHEFORT	12.400
446 FLORENNES	11.150	183 SOMME-LEUZE	4.575
867 GEMBLoux	21.675	231 VIROINVAL	5.775
269 GESVES	6.725	112 VRESSE	2.800
265 HAMOIS	6.625	724 WALCOURT	18.100
227 HASTIERE	5.675	356 YVOIR	8.900
203 HAVELANGE	5.075		

Parts	Montant	Parts	Montant
123 EREZEE	3.075	672 MARCHE-EN-FAMENNE	16.800
63 HERBEUMONT	1.575	209 NASSOGNE	5.225
203 HOTTON	5.075	205 VAUX-SUR-SURE	5.125
201 HOUFFALIZE	5.025	301 VIELSALM	7.525

**1.819 parts Province Namur 45.475 €**

**219 parts Province Luxembourg 5.475 €**

**800 parts BEP 20.000 €**

Les **capitaux propres** s'élèvent à 276.759 €, comprenant le capital et les réserves. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

## DETTES

---

Les **dettes à plus d'un an** sont composées des **autres dettes** contractées auprès du BEP pour l'acquisition du terrain suivant la convention signée le 25 octobre 2007. Cette avance de 100.725 € est « remboursable sans intérêt suivant les modalités à convenir dès que l'Intercommunale sera en phase d'exploitation et en fonction des marges dégagées ». Depuis 2014, un montant annuel de 2.518 € (2,5%) est remboursé.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 253.356 € et reprennent les **dettes commerciales** pour 252.971 €.

Les 385 € de **dettes fiscales, salariales et sociales** reprennent le montant du précompte professionnel retenu sur les jetons des administrateurs.

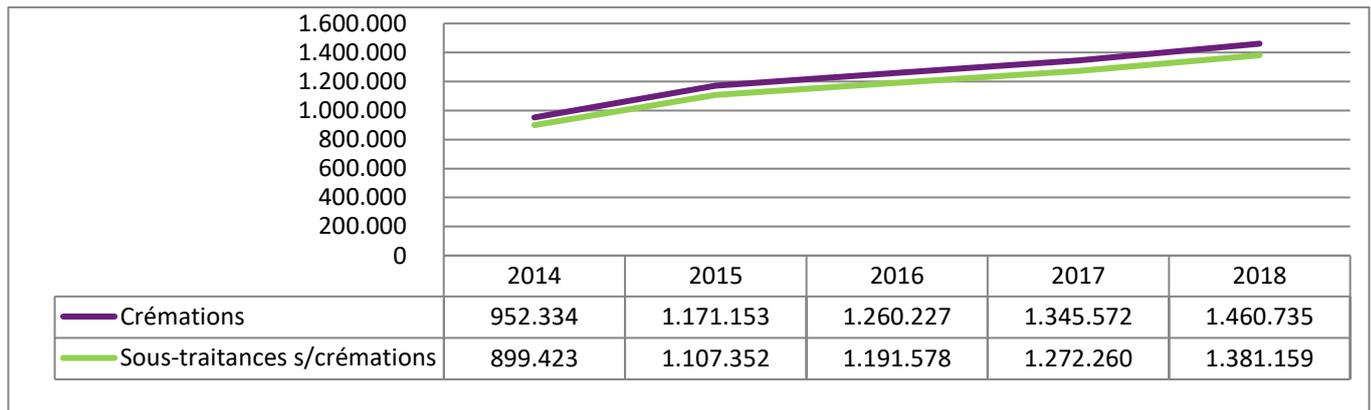
Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 5 € et représente les charges à imputer pour le précompte mobilier sur les intérêts perçus en janvier 2019 concernant 2018.

## c. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

La **marge brute d'exploitation** s'élève à 19.064 € et est en augmentation par rapport à 2017.

Le **chiffre d'affaires** représente l'ensemble des crémations réalisées en 2018 et s'élève à 1.460.735 €. Depuis 2013 (année complète d'activités), le nombre de crémations a connu une augmentation constante pour atteindre 2.444 crémations en 2018.

Les **approvisionnements marchandises** reprennent la sous-traitance réalisée par le *Crématorium et Parc mémorial du Cœur de Wallonie*, dans le cadre d'un contrat de concession, et augmentent proportionnellement au nombre de crémations. Ils se chiffrent à 1.381.159 € en 2018.



Les **services et biens divers** s'élèvent à 60.512 € en 2018. Ils contiennent principalement les frais de fonctionnement généraux, les honoraires et gestion administrative pour le BEP ainsi que les jetons des administrateurs.

Les **autres charges d'exploitations** s'élèvent à 5.000 € et représentent les subventions versées au BEP.

Les **produits financiers** s'élèvent en 2018 à 274 €.

Les **charges financières** s'élèvent quant à elles à 85 €.

Le **résultat de l'exercice avant impôts** s'élève à 14.254 €.

**L'impôt sur le résultat** est composé du précompte mobilier pour 21 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, où à défaut devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 24 mai 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales.

Le **bénéfice de l'exercice à affecter** pour l'année 2018 est de 14.233 €.

Après la reprise de la perte reportée de l'exercice précédent pour un montant de 72.899 €, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat en perte à reporter pour 58.666 €.

### 3) LES INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. **L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société** sont analysés en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

#### 1. RISQUES ET INCERTITUDES

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

#### 2. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant

#### 3. CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Néant

#### 4. ACTIVITES DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Néant

#### 5. SUCCURSALES DE LA SOCIETE

Néant

#### 6. JUSTIFICATION DES REGLES COMPTABLES - **Evaluation en continuité**

Il est constaté que le bilan fait apparaître une perte reportée. Conformément à l'article 96.6 du Code des Sociétés, le conseil d'administration décide de maintenir les règles d'évaluation dans l'hypothèse de la continuité pour les raisons mentionnées ci-dessous :

« La perte reportée est essentiellement inhérente aux résultats encourus durant la période précédant la mise en activité du Crématorium. L'année 2018 constitue la sixième année d'activité du Crématorium et affiche un résultat positif de 14.233 €, ce qui porte le niveau des fonds propres au terme de l'exercice à 276.759 €. Tenant compte de ces éléments et de l'évolution positive des activités, le Conseil d'Administration constate l'aptitude de la société à poursuivre son exploitation. »

## **7. UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

## **8. CONFLIT D'INTERET**

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

## 4) LES REGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

### ACTIF

---

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

#### Terrains et constructions

Terrains

Constructions

Linéaire

Immeubles à usage de bureaux

de 25 à 33 ans

Voiries, égouttages et pont

de 20 à 30 ans

Bâtiments industriels, garages et équipements industriels

20 ans

Aménagements

Linéaire

Aménagements industriels

de 10 à 20 ans

Aménagements des immeubles à usage de bureaux

de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

<u>Installations, machines et outillages</u>	Linéaire	
Matériel d'exploitation et installations diverses		de 5 à 20 ans
Petit outillage		de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans

#### Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

#### Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions	Linéaire	de 5 à 20 ans
--	----------	---------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertain ou compromis.

## Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrécouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

## PASSIF

---

Le **CAPITAL** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

## COMPTE DE RESULTATS

---

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle il sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

## 5) LA LISTE DES GARANTIES

Aucune garantie n'est accordée par l'Intercommunale BEP Crématorium.

## 6) LES MARCHES PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2018, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

AO : Adjudication ouverte

NAP : Négocié avec publicité

PN : Publicité nationale

AOO : Appel d'offres ouvert

NSP : Négocié sans publicité

PE : Publicité européenne

AOG : Appel d'offres général

En 2018, aucun marché, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges, n'a été passé par l'Intercommunale BEP Crématorium.

## 7) LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

Comme le prévoit l'Article 1532-1bis §1er du CDLD, « Les Intercommunales organisent des séances d'information ou des cycles de formations relatifs à leurs domaines d'activités afin d'assurer le développement et la mise à jour des compétences professionnelles des Administrateurs.

Les Administrateurs participent aux séances d'information et cycles de formations organisés par l'intercommunale en application de l'alinéa 1er.

La liste de présence des Administrateurs aux formations et cycles de formations organisés en application de l'alinéa 1er sont transmises à l'assemblée générale laquelle est chargée de contrôler le respect de l'obligation visée à l'alinéa 2. »

En 2018, la formation destinée aux Administrateurs de BEP Crématorium s'est déroulée le 21 septembre :

Y ont participé :

Monsieur L. JADOT, Président.

Monsieur D. LHOSTE, Vice-Président.

Mesdames F. DAWANCE, V. LECOMTE, Administratrices.

Messieurs L. BELOT, Ph. BELOT, R. CLOSSET et J. HAUBRUGE, Administrateurs.

Une visite du crématorium s'est déroulée le 18 octobre :

Y ont participé :

Monsieur L. JADOT, Président.

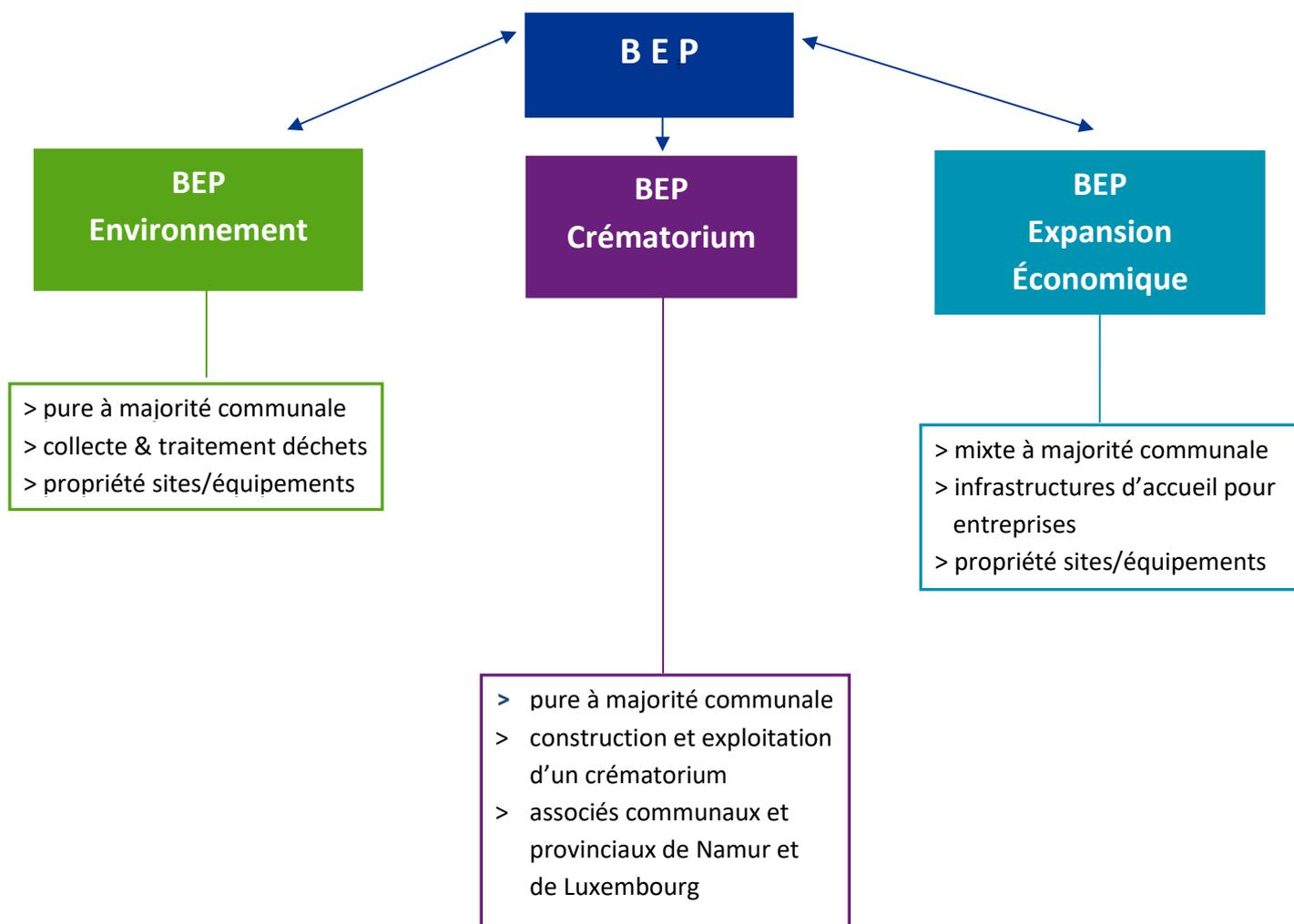
Mesdames F. DAWANCE, V. LECOMTE et M. PIHEYNS, Administratrices.

Messieurs L. BELOT, R. CLOSSET, T. FRANCCART et J. HAUBRUGE, Administrateurs.

## 8) LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

### a. Structure des intercommunales



## b. Composition des instances

- Composition du Conseil d'Administration

**Groupe « Province » :**

- Jean-Marie Carrier (fin du mandat 26.10.18)
- Valérie Lecomte

**Groupe « Communes » :**

Président : Luc Jadot (fin du mandat 03.12.18)

Philippe Vautard (début du mandat 03.12.18)

Vice-Présidents : Dimitri Lhoste (fin du mandat Vice-Président 19.06.18 et fin du mandat 03.12.18)

Jérôme Haubruge (début du mandat 19.06.18)

- Laurent Belot
- Philippe Belot (début du mandat 19.06.18)
- Patricia Brabant (début du mandat 03.12.18)
- Véronique Burnotte (fin du mandat 19.06.18)
- Robert Closset
- Tanguy Francart (début 19.06.18 et fin 03.12.18)
- Mathieu Genard
- Gaëtan Gérard (fin du mandat 19.06.18)
- Françoise Gérard-Dawance
- Bernard Guillitte (début du mandat 03.12.18)
- Françoise Jeanmart (fin du mandat 19.06.18)
- Mieke Piheyens (début du mandat 19.06.18)
- Jean-Marc Ronvaux (fin du mandat 03.12.18)

**Groupe «BEP» :**

- Brigitte Moerman (fin du mandat 19.06.18)

**Observatrice :**

- Véronique Burnotte (début du mandat 19.06.18)

- Composition du Comité de Rémunération :

- Laurent Belot
- Jean-Marie Carrier (fin du mandat 26.10.18)
- Mathieu Genard (début du mandat 27.06.18)
- Bernard Guillitte début du mandat 03.12.18)
- Luc Jadot (fin du mandat 19.06.18)
- Valérie Lecomte
- Dimitri Lhoste (fin du mandat 19.06.18)

- Composition du Comité d'Audit :

- Patricia Brabant (début du mandat 03.12.18)
- Bernard Guillitte (début du mandat 03.12.18)
- Dimitri Lhoste (début 27.06.18 et fin 03.12.18)
- Valérie Lecomte (début du mandat 27.06.18)
- Jean-Marc Ronvaux (début 27.06.18 et fin 03.12.18)

### c. Réunion des instances

En 2018, le Conseil d'Administration s'est réuni les 22 février, 19 avril, 27 juin, 31 août, 21 septembre, 18 octobre et 14 novembre.

Le Comité de Rémunération s'est tenu les 22 mars, 19 avril et 31 août.

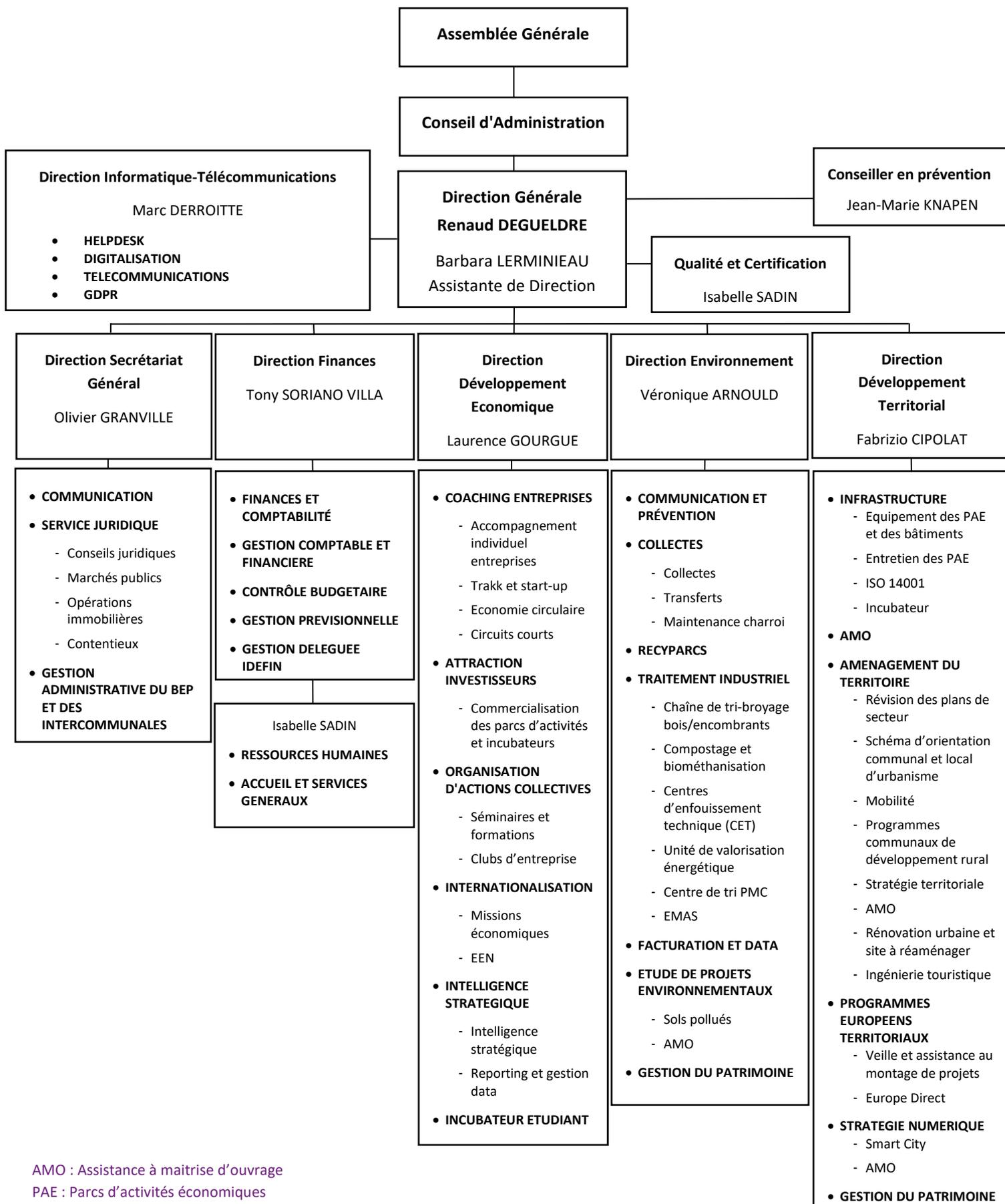
Le Comité d'Audit s'est réuni le 05 octobre.

L'Assemblée Générale s'est tenue les 19 juin et 27 novembre.

## 9) L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

Voici l'organigramme fonctionnel du BEP, structure faitière de l'ensemble de l'organisation.



AMO : Assistance à maîtrise d'ouvrage

PAE : Parcs d'activités économiques

## 10) LES LIGNES DE DEVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

BEP Crématorium, Intercommunale thématique du BEP, a pour mission la construction, l'organisation et la gestion, dans le respect des dispositions légales et réglementaires relatives aux funérailles et sépultures, d'un centre funéraire public comprenant notamment un crématorium, un funérarium, un columbarium ainsi que des pelouses de dispersion des cendres et des parcelles d'inhumation des urnes.

A ce titre, les lignes de développement de BEP Crématorium visent à :

- rencontrer les besoins des familles en matière de crémation, en veillant à ce que l'exploitation du crématorium par le concessionnaire offre une qualité optimale d'accessibilité, de service et de fonctionnement, dans le respect des normes réglementaires ;
- desservir l'ensemble de l'axe central wallon et les régions limitrophes, en étroite concertation tant avec les autorités de tutelle qu'avec les Communes et en bonne relation avec les milieux professionnels concernés ;
- veiller à une bonne intégration du crématorium dans son environnement proche, en s'assurant du respect des conditions fixées par le permis unique, en liaison avec.

# 11) LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés *			RECETTES	BUDGETS prévisionnels		
2016	2017	2018		2019	2020	2021
1.260.227	1.345.572	1.460.735	Activité crémation	1.495.129	1.563.157	1.634.281
439	667	253	Produits financiers	86	87	88
1.260.667	1.346.240	1.460.988		1.495.215	1.563.245	1.634.369

2016	2017	2018	DEPENSES	2019	2020	2021
2.518	2.518	2.518	Remboursement des avances	2.518	2.518	2.518
1.191.578	1.272.260	1.381.159	Activité crémation	1.413.668	1.477.990	1.545.239
523	650	6.000	Frais de fonctionnement	1.220	1.251	1.282
1.716	2.489	5.054	Publications légales et documentation	3.000	3.075	3.152
1.150	1.191	1.191	Assurances	1.450	1.486	1.523
39.647	39.360	35.996	Honoraires	35.803	37.688	39.292
	-	-	Etudes de sol	3.000	-	3.000
9.630	15.384	16.316	Emoluments administrateurs	25.075	25.848	26.506
1.328	2.533	955	Frais de représentation - Libéralités	2.100	2.153	2.206
113	80	85	Frais bancaires et taxes diverses	250	256	263
5.000	5.000	-	Contribution au financement "agents statutaires retraités" du BEP	5.000	5.000	5.000
1.253.203	1.341.466	1.449.274		1.493.084	1.557.265	1.629.981

\*Ce poste tient compte des investissements et des subsides, mais n'intègre pas les charges non décaissées telles que les amortissements, les mouvements de provision et les réductions de valeur.

La souscription des emprunts et le remboursement en capital des emprunts sont globalisés.

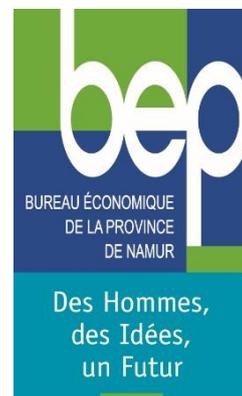


Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

## Comptes annuels

# BEP CRÉMATORIUM

2018



<b>20</b>				<b>1</b>	<b>EUR</b>	
NAT.	Date du dépôt	N° 0891.020.521	P.	U.	D.	A 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: **BEP CREMATORIUM**

Forme juridique: **SCRL**

Adresse: **Avenue Vrithoff**

N°: **2**

Code postal: **5000**

Commune: **Namur**

Pays: **Belgique**

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**

Adresse Internet<sup>1</sup>:

Numéro d'entreprise **0891.020.521**

DATE **02-10-18** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS **EN EUROS** <sup>2</sup>

approuvés par l'assemblée générale du **25-06-19**

et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01-01-18** au **31-12-18**

Exercice précédent du **01-01-17** au **31-12-17**

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~sont~~ / ne sont pas <sup>3</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: **14** Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1.1, 6.1.3, 6.2, 6.4, 6.5, 6.7, 6.9, 7.1, 7.2, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

<sup>3</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE avec mention des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

**BELOT Laurent**

Avenue des Combattants 97, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

**BELOT Philippe**

Rue Martin-Sandron 65, 5680 Doische, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 19-06-18

**BRABANT Patricia**

Rue de la Chapelle 21, 5310 Eghezée, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03-12-18

**BURNOTTE Véronique**

Route de Bastogne 62, 6950 Harsin, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 19-06-18

**CARRIER Jean-Marie**

Rue de Marche 49, 6940 Barvaux-sur-Ourthe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 26-10-18

**CLOSSET Robert**

Rue Les Falizes 14, 5500 Dinant, Belgique

Fonction : Administrateur

**FRANCART Tanguy**

Rue Général Piron 14, 5380 Noville-les-Bois, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 19-06-18- 03-12-18

**HAUBRUGE Jérôme**

Rue de Fleurus 133, 5030 Gembloux, Belgique

Fonction : Vice-président du Conseil d'Administration

Mandat : 19-06-18

**GENARD Mathieu**

Rue de Philippeville 5, 5620 Florennes, Belgique

Fonction : Administrateur

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)****GERARD Gaëtan**

Rue Sauvenière 29, 5590 Achêne, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 19-06-18

**GERARD - DAWANCE Françoise**

Chaussée de Marche 1, 5363 Emptinne, Belgique

Fonction : Administrateur

**GUILLITTE Bernard**

Rue Malevez 9, 5002 Saint-Servais, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 03-12-18

**JADOT Luc**

Rue d'Emptinne 7, 5360 Hamois, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : - 03-12-18

**JEANMART Françoise**

Rue de la Libération 6, 6990 Hotton, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 19-06-18

**LECOMTE Valérie**

Chemin de Valenne 3, 5377 Netinne, Belgique

Fonction : Administrateur

**LHOSTE Dimitri**

Rue de la Colline 21, 5000 Namur, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 03-12-18

**MOERMAN Brigitte**

Rue de la Motte 23, 5140 Sombreffe, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 19-06-18

**PIHEYNS Mieke**

Rue du Thier 10, 6900 Waha, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : 19-06-18

**RONVEAUX Jean-Marc**

Rue de Ghel 36, 5310 Aische-en-Refail, Belgique

Fonction : Administrateur

Mandat : - 03-12-18

**VAUTARD Philippe**

Rue de Robersart 127, 5150 Floriffoux, Belgique

Fonction : Président du Conseil d'Administration

Mandat : 03-12-18

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)****FCG Réviseurs d'entreprises SCRL 0446.111.908**

Rue de Jausse 49, 5100 Naninne, Belgique

Fonction : Commissaire, Numéro de membre : B00164

Représenté par:

1. Ronsmans Olivier

Rue de Jausse 49 , 5100 Naninne, Belgique

, Numéro de membre : A01931

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels ~~ont~~ / n'ont pas \* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise \*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels \*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....		20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	91.290	91.290
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.1.2	22/27	91.290	91.290
Terrains et constructions .....		22	91.290	91.290
Installations, machines et outillage .....		23		
Mobilier et matériel roulant .....		24		
Location-financement et droits similaires .....		25		
Autres immobilisations corporelles .....		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27		
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.1.3	28		
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	526.965	407.057
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29		
Créances commerciales .....		290		
Autres créances .....		291		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3		
Stocks .....		30/36		
Commandes en cours d'exécution .....		37		
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	43.004	36.049
Créances commerciales .....		40	41.943	36.049
Autres créances .....		41	1.061	
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53	288.146	265.700
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	195.226	104.344
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	589	964
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	618.255	498.347

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b> .....		10/15	276.759	262.526
<b>Capital</b> .....		10	335.425	335.425
Capital souscrit .....		100	475.850	475.850
Capital non appelé <sup>4</sup> .....		101	140.425	140.425
<b>Primes d'émission</b> .....		11		
<b>Plus-values de réévaluation</b> .....		12		
<b>Réserves</b> .....		13		
Réserve légale.....		130		
Réserves indisponibles .....		131		
Pour actions propres .....		1310		
Autres .....		1311		
Réserves immunisées .....		132		
Réserves disponibles .....		133		
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b> .....(+)/(-)		14	-58.666	-72.899
<b>Subsides en capital</b> .....		15		
<b>Avance aux associés sur répartition de l'actif net</b> <sup>5</sup> .....		19		
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b> .....		16		
<b>Provisions pour risques et charges</b> .....		160/5		
Pensions et obligations similaires .....		160		
Charges fiscales .....		161		
Grosses réparations et gros entretien .....		162		
Obligations environnementales .....		163		
Autres risques et charges .....		164/5		
<b>Impôts différés</b> .....		168		

<sup>4</sup> Montant venant en déduction du capital souscrit.

<sup>5</sup> Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	341.496	235.821
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.3	17	88.134	90.653
Dettes financières .....		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location- financement et dettes assimilées.....		172/3		
Autres emprunts .....		174/0		
Dettes commerciales .....		175		
Acomptes reçus sur commandes .....		176		
Autres dettes .....		178/9	88.134	90.653
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.3	42/48	253.357	145.163
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42		
Dettes financières .....		43		
Etablissements de crédit .....		430/8		
Autres emprunts .....		439		
Dettes commerciales .....		44	252.972	124.094
Fournisseurs .....		440/4	252.972	124.094
Effets à payer .....		441		
Acomptes reçus sur commandes .....		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	385	21.069
Impôts .....		450/3	385	21.069
Rémunérations et charges sociales .....		454/9		
Autres dettes .....		47/48		
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	5	5
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	618.255	498.347

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation .....(+)/(-)		9900	19.065	6.855
Dont: produits d'exploitation non récurrents .....		76A		
Chiffre d'affaires* .....		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions .....(+)/(-)	6.4	62		
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630		1.887
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....(+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation .....		640/8	5.000	151
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649		
Charges d'exploitation non récurrentes .....		66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation .....(+)/(-)</b>		9901	<u>14.065</u>	<u>4.817</u>
<b>Produits financiers</b> .....	6.4	75/76B	274	693
Produits financiers récurrents .....		75	274	693
Dont: subsides en capital et en intérêts .....		753		
Produits financiers non récurrents .....		76B		
<b>Charges financières</b> .....	6.4	65/66B	85	80
Charges financières récurrentes .....		65	85	80
Charges financières non récurrentes .....		66B		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts .....(+)/(-)</b>		9903	<u>14.254</u>	<u>5.430</u>
<b>Prélèvements sur les impôts différés</b> .....		780		
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680		
<b>Impôts sur le résultat .....(+)/(-)</b>		67/77	21	25
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice .....(+)/(-)</b>		9904	<u>14.233</u>	<u>5.405</u>
<b>Prélèvements sur les réserves immunisées</b> .....		789		
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)</b>		9905	<u>14.233</u>	<u>5.405</u>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	-58.666	-72.899
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	14.233	5.405
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	-72.899	-78.304
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b> .....	791/2		
<b>Affectations aux capitaux propres</b> .....	691/2		
au capital et aux primes d'émission .....	691		
à la réserve légale .....	6920		
aux autres réserves .....	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	-58.666	-72.899
<b>Intervention d'associés dans la perte</b> .....	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7		
Rémunération du capital .....	694		
Administrateurs ou gérants .....	695		
Employés .....	696		
Autres allocataires .....	697		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199P	xxxxxxxxxxxxxxx	100.725
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8169		
Cessions et désaffectations .....	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8189		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199	100.725	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....			
	8259P	xxxxxxxxxxxxxxx	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8219		
Acquises de tiers .....	8229		
Annulées .....	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8249		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....			
	8329P	xxxxxxxxxxxxxxx	9.435
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8279		
Repris .....	8289		
Acquis de tiers .....	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre .....	8319		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8329	9.435	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22/27)	<u>91.290</u>	

**ETAT DES DETTES****VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

	Codes	Exercice
<b>Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année</b> .....	(42)	
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b> .....	8912	
<b>Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir</b> .....	8913	88.134
<b>DETTES GARANTIES</b> ( <i>comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif</i> )		
<b>Dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b>		
Dettes financières .....	8921	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....	891	
Autres emprunts .....	901	
Dettes commerciales .....	8981	
Fournisseurs .....	8991	
Effets à payer .....	9001	
Acomptes reçus sur commandes .....	9011	
Dettes salariales et sociales .....	9021	
Autres dettes .....	9051	
<b>Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges</b> .....	9061	
<b>Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b>		
Dettes financières .....	8922	
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....	892	
Autres emprunts .....	902	
Dettes commerciales .....	8982	
Fournisseurs .....	8992	
Effets à payer .....	9002	
Acomptes reçus sur commandes .....	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales .....	9022	
Impôts .....	9032	
Rémunérations et charges sociales .....	9042	
Autres dettes .....	9052	
<b>Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise</b> .....	9062	

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

**ENTREPRISES LIÉES OU ASSOCIÉES**

Garanties constituées en leur faveur .....  
 Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....

**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES**

Créances sur les personnes précitées .....  
 Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur .....  
 Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur .....

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**

FCG Réviseurs d'entreprises SCRL (BE0446.111.908) Rue de Jausse, 49 - 5100 Naninne (Belgique)  
 Numéro de Membre : B00164 représenté par Ronsmans Olivier (A01931)

Exercice
900

**TRANSACTIONS CONCLUES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, EN DEHORS DES CONDITIONS DE MARCHÉ NORMALES**

**Avec des personnes détenant une participation dans l'entreprise**

Nature des transactions

**Avec des entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation**

Nature des transactions

**Avec des membres des organes d'administration, de gestion ou de surveillance de l'entreprise**

Nature des transactions

Exercice

## **RÈGLES D'ÉVALUATION**

Repris dans le rapport de gestion

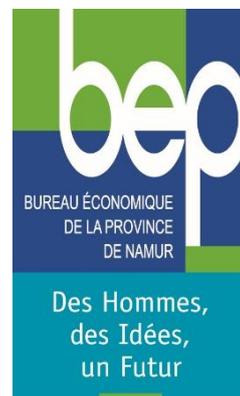


Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

## Rapport du Commissaire-Réviseur

# BEP CRÉMATORIUM

2018



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SCCRL**  
**« ASSOCIATION INTERCOMMUNALE BEP CREMATORIUM »**  
**POUR L'EXERCICE CLOTURE LE 31 DECEMBRE 2018**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée « **Association Intercommunale BEP Crématorium** » (la « société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 14 décembre 2016, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la société civile sous forme de société coopérative à responsabilité limitée « **Association Intercommunale BEP Crématorium** » durant 5 exercices consécutifs.

## **Rapport sur l'audit des comptes annuels**

### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la société, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à **€ 618.254,95** et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de **€ 14.232,73**.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### **Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels**

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que de la mise en place du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### **Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe de gestion***

L'organe de gestion est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des statuts de la société.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel***

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 95 et 96 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- le rapport du comité de rémunérations,
- la liste des marchés publics,
- la liste des participants aux formations annuelles,
- la structure de l'organisation,
- l'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- les lignes de développement,
- le plan financier pluriannuel,
- le rapport spécifique sur les prises de participation,

comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. Nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel.

### ***Mentions relatives à l'indépendance***

- Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la société au cours de notre mandat.
- Il n'y a pas eu de missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 134 du Code des sociétés qui ont fait l'objet d'honoraires.

**Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés.

Naninne, le 7 mai 2019.

**F.C.G. RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL**

Commissaire,  
représentée par :



---

**Olivier RONSMANS**  
Réviseur d'Entreprises





Des Hommes,  
des Idées,  
un Futur

## Rapport du Comité de rémunération

# BEP CRÉMATORIUM

2018



**Extrait du Registre des Procès-verbaux  
des réunions du  
COMITE DE REMUNERATION**

**Réunion du 29 MARS 2019**

**BEP CRÉMATORIUM**

*Secrétariat Général*

**Groupe Province**

Monsieur Valérie LECOMTE, Administrateur, **présent**

**Groupe Communes**

Monsieur Laurent BELOT, Administrateur, **excusé**

Monsieur Bernard GUILLITTE, Administrateur, **présent**

Monsieur Mathieu GENARD, Administrateur, **présent**

**Équipe de Direction**

Monsieur Renaud DEGUELDRÉ, Directeur Général du BEP, **présent**

Monsieur Olivier GRANVILLE, Directeur du Département Secrétariat Général du BEP,  
**présent**

Monsieur Tony SORIANO, Directeur du Département Finances et Comptabilité du  
BEP, **présent**

**2.1 Rapport du Comité de Rémunération conformément à l'article  
L1523 -17 du CDLD**

Le présent rapport est établi par le Comité de rémunération et proposé à l'approbation du Conseil d'administration de l'Intercommunale conformément aux prescrits de l'article 56 des statuts de l'intercommunale et de l'article L 1523-17, §2 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Il a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport que rédigera le Conseil d'administration en application de l'article 6421-1 du CDLD.

## 1. MODALITES DES REMUNERATIONS DES MANDATS

Concernant l'exercice 2018, le rapport est adéquatement ventilé en semestre en raison de l'entrée en vigueur au 1er juillet 2018 des nouvelles dispositions en matière de rémunérations introduite par le Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et leurs filiales.

### • Modalités des rémunérations des mandats

#### ◆ Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 juin 2018

FONCTION	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'Administration	8.570,21 € non indexé ou 14.341,39 € brut annuel indexé	3.197,19 € brut annuel	Mensuelle
Administrateurs du Comité de Direction autre que Président	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion
Administrateurs du Conseil d'Administration autre que Président	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion

#### ◆ Période allant du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018

L'Assemblée Générale du 19 juin 2018 a statué, sur avis du Comité de Rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er juillet 2018 :

FONCTION	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'Administration	8.570,21 € non indexé ou 14.341,39 € brut annuel indexé	3.197,19 € brut annuel	Mensuelle à terme échu
Administrateurs du Conseil d'Administration	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion avec un maximum de 12 / an
Administrateurs du Comité d'Audit	125 € non indexé ou 209,17 € indexé	197,93 € indexé	Par réunion avec un maximum de 3 / an

## 2. POLITIQUE GLOBALE DE REMUNERATION

L'intercommunale ne dispose pas de personnel.

- INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction ( voir BEP )	

## 3. CONCLUSIONS DU COMITE DE REMUNERATION

**Le Comité de Rémunération, à l'unanimité** constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du CDLD.

**Le Comité de Rémunération, à l'unanimité,** marque son accord

- sur le rapport rédigé en application de l'article L1523-17 du CDLD ci-dessus ;
- pour le soumettre au prochain Conseil d'Administration, en annexe au rapport de gestion.

  
O. GRANVILLE  
Directeur, Secrétariat  
Général

Votre correspondant : S. TRIFFOY, Chargé de Mission.

Responsable : O. GRANVILLE, Directeur, Secrétariat Général.

## RAPPORT DE REMUNERATION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

Article L6421 CDLD

N° BCE : 891.020.521

Intercommunale BEP CREMATORIUM

Exercice 2018

### A. INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES MEMBRES DES ORGANES DE GESTION

#### ➤ Informations générales

Nombre de réunions de l'Assemblée générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'administration jusqu'au 19/06/18	3
Nombre de réunions du Conseil d'administration à partir du 20/06/18	4
Nombre de réunions du Comité de direction jusqu'au 19/06/18	Néant
Nombre de réunions du Comité de rémunération jusqu'au 19/06/18	2
Nombre de réunions du Comité de rémunération à partir du 20/06/18	1
Nombre de réunions du Comité d'Audit à partir du 20/06/18	1
Nombre de réunions du Comité de secteur #1	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Néant

#### ➤ Commentaire éventuel

Pas de Comité de Direction installé au sein du BEP Crématorium.

#### ➤ Membres du conseil d'administration

Concernant l'exercice 2018, le rapport est adéquatement ventilé en semestre en raison de l'entrée en vigueur au 1er juillet 2018 des nouvelles dispositions en matière de rémunérations introduites par le Décret du 29 mars 2018 modifiant le CDLD en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et leurs filiales ainsi que le renouvellement complet des instances effectués lors de l'Assemblée Générale du 19 juin 2018 en suite du décret précité..

▪ **Période allant du 1er janvier 2018 au 19 juin 2018**

Fonction	Nom et prénom	Rémunération de la période concernée	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
Président	JADOT Luc	1.330,00 €	3.197,19 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation et l'animation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et actes engageant l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	Néant	100% - 2/2
Vice-président (Voir administrateur)	Néant	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	Néant
Administrateurs Conseil d'Administration autres que Président	BELOT Laurent	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 1/2
	BURNOTTE Véronique	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 1/2
	CARRIER Jean-Marie	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/2
	CLOSSET Robert	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	GENARD Mathieu	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	GERARD Gaëtan	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/2
	GERARD-DAWANCE Françoise	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	JEANMART Françoise	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/2
	LECOMTE Valérie	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	LHOSTE Dimitri	197,93 €	Jeton de présence	Néant	Néant	50% - 1/2
	MOERMAN Brigitte	395,86 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 2/2
	RONVAUX Jean-Marc	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/2
Administrateurs Comité de Rémunération autres que Président	BELOT Laurent	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	50% - 1/2
	CARRIER Jean-Marie	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	0% - 0/2
	LECOMTE Valérie	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	50% - 1/2
	LHOSTE Dimitri	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	0% - 0/2
<b>Total général</b>		<b>3.903,09 €</b>				

▪ **Période allant du 20 juin 2018 au 31 décembre 2018**

Fonction	Nom et prénom	Rémunération de la période concernée	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
Président	JADOT Luc (Fin du mandat le 3/12/2018)	1.598,15 €	3.197,19 € brut annuel	La fonction de Président implique la préparation et l'animation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et actes engageant l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	Néant	100% - 5/5
Vice-président (Voir administrateur)	Néant	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	Néant
Administrateurs Conseil d'Administration autres que Président	BELOT Laurent	997,57 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 5/5
	BELOT Philippe	795,68 €	Jeton de présence	Néant	Néant	80% - 4/5
	BURNOTTE Véronique	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	20% - 1/5
	CARRIER Jean-Marie	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/4
	CLOSSET Robert	997,57 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 5/5
	FRANCART Tanguy	799,64 €	Jeton de présence	Néant	Néant	80% - 4/5
	GENARD Mathieu	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	20% - 1/5
	GERARD-DAWANCE Françoise	997,57 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 5/5
	HAUBRUGE Jérôme	597,75 €	Jeton de présence	Néant	Néant	60% - 3/5
	LECOMTE Valérie	997,57 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 5/5
	LHOSTE Dimitri	795,68 €	Jeton de présence	Néant	Néant	80% - 4/5
	PIHEYNS Mieke	799,64 €	Jeton de présence	Néant	Néant	80% - 4/5
	RONVAUX Jean-Marc	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/5
Administrateurs Comité de Rémunération autres que Président	BELOT Laurent	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 1/1
	CARRIER Jean-Marie	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	0% - 0/1
	GENARD Mathieu	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	0% - 0/1
	LECOMTE Valérie	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 1/1
	LHOSTE Dimitri	Non rémunéré	Néant	Néant	Néant	100% - 1/1
Administrateurs Comité d'Audit autres que Président	LECOMTE Valérie	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	LHOSTE Dimitri	201,89 €	Jeton de présence	Néant	Néant	100% - 1/1
	RONVAUX Jean-Marc	- €	Jeton de présence	Néant	Néant	0% - 0/1
<b>Total général</b>		<b>9.982,49 €</b>				

- **Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.**

A = Absent

E = Excusé

P = Présent

R = Représenté

- = Pas encore administrateur ou n'est plus administrateur

▪ **Période allant du 1er janvier 2018 au 20 juin 2018**

<b>Conseil d'Administration</b>	22 fév	19 avr	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
BELOT Laurent	P	E	50% - 1/2
BURNOTTE Véronique	E	P	50% - 1/2
CARRIER Jean-Marie	R	R	0% - 0/2
CLOSSET Robert	P	P	100% - 2/2
GENARD Mathieu	P	P	100% - 2/2
GERARD Gaëtan	E	E	0% - 0/2
GERARD-DAWANCE Françoise	P	P	100% - 2/2
JADOT Luc	P	P	100% - 2/2
JEANMART Françoise	E	E	0% - 0/2
LECOMTE Valérie	P	P	100% - 2/2
LHOSTE Dimitri	P	R	50% - 1/2
MOERMAN Brigitte	P	P	100% - 2/2
RONVAUX Jean-Marc	R	E	0% - 0/2

<b>Comité de rémunération</b>	22 mars	19 avril	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
BELOT Laurent	P	E	50% - 1/2
CARRIER Jean-Marie	E	R	0% - 0/2
JADOT Luc	P	P	100% - 2/2
LECOMTE Valérie	E	P	50% - 1/2
LHOSTE Dimitri	R	R	0% - 0/2

▪ **Période allant du 20 juin 2018 au 31 décembre 2018**

<b>Conseil d'Administration</b>	27 juin	31 août	21 sept	18 oct	14 nov	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
BELOT Laurent	P	P	P	P	P	100% - 5/5
BELOT Philippe	P	P	P	E	P	80% - 4/5
BURNOTTE Véronique	P	E	E	E	E	20% - 1/5
CARRIER Jean-Marie	E	E	E	E	-	0% - 0/4
CLOSSET Robert	P	P	P	P	P	100% - 5/5
FRANCART Tanguy	P	P	E	P	P	80% - 4/5
GENARD Mathieu	E	E	E	E	P	20% - 1/5
GERARD-DAWANCE Françoise	P	P	P	P	P	100% - 5/5
HAUBRUGE Jérôme	P	E	P	P	E	60% - 3/5
JADOT Luc	P	P	P	P	P	100% - 5/5
LECOMTE Valérie	P	P	P	P	P	100% - 5/5
LHOSTE Dimitri	P	P	P	E	P	80% - 4/5
PIHEYNS Mieke	P	P	E	P	P	80% - 4/5
RONVAUX Jean-Marc	E	E	E	E	E	0% - 0/5

<b>Comité de rémunération</b>	31 août	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
BELOT Laurent	P	100% - 1/1
CARRIER Jean-Marie	E	0% - 0/1
GENARD Mathieu	E	0% - 0/1
LECOMTE Valérie	P	100% - 1/1
LHOSTE Dimitri	P	100% - 1/1

<b>Comité d'audit</b>	5 oct	Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences
LECOMTE Valérie	P	100% - 1/1
LHOSTE Dimitri	P	100% - 1/1
RONVAUX Jean-Marc	E	0% - 0/1

➤ **Commentaire éventuel**

Néant

## **B. INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES TITULAIRES DE FONCTION DE DIRECTION**

---

<b>Fonction</b>	<b>Nom et prénom</b>	<b>Rémunération annuelle brute</b>	<b>Détail de la rémunération annuelle brute</b>	<b>Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle</b>
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (Voir BEP)	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL rémunérations</b>		<b>0,00 €</b>		

➤ **Commentaire éventuel**

Néant

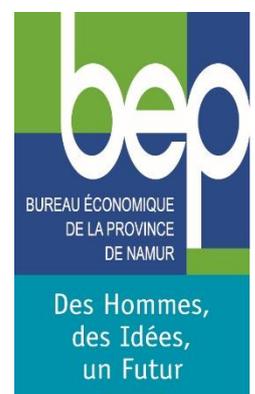
## **C. LISTE DES MANDATS DETENUS PAR BEP CREMATORIUM DURANT L'ANNEE 2018**

---

Aucun mandat



**Avenue Sergent Vriethoff, 2**  
**B-5000 NAMUR**  
**Tél. : +32(0)81/71 71 71**  
**Fax : +32(0)81/71 71 00**  
**[Info@bep.be](mailto:Info@bep.be)**  
**[www.bep.be](http://www.bep.be)**



**Editeur responsable : Renaud Degueldre - Avenue Sergent Vriethoff, 2 - 5000 NAMUR - BEP D/2019 982 005**